

LE PROJET DE LA FILIÈRE HORTICULTURE-PÉPINIÈRE DU CENTRE-VAL DE LOIRE



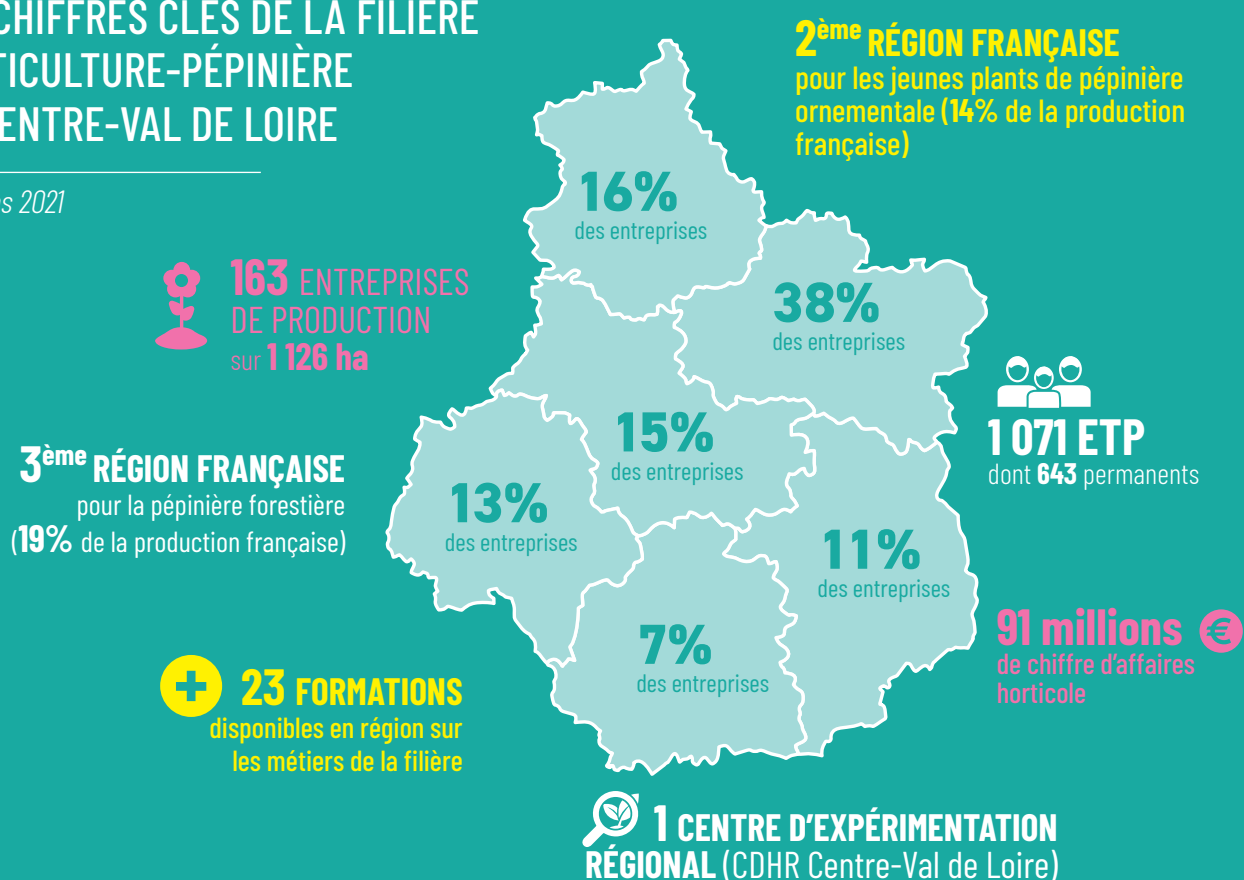
4^{ÈME} GÉNÉRATION 2023-2027

CAP FILIÈRE
HORTI-PÉPI
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Validé le 16 juin 2023

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE HORTICULTURE-PÉPINIÈRE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Données 2021



LES MONTANTS ENGAGÉS PAR LA FILIÈRE ET LES MONTANTS DE LA RÉGION

8 066 050 €
engagés par la filière dont
6 250 000 € estimés pour les
investissements en entreprise

Le Conseil régional apporte
son appui à la filière pour un
montant de
1 200 575 €

L'Union Européenne apporte
un soutien financier de
562 500 €

DES CONSTATS AUX ENJEUX



DES CONSTATS

- Attrait croissant des consommateurs pour le végétal
- Secteur d'activité concurrentiel
- Intensification des conséquences du changement climatique
- Les conditions de travail comme facteur d'attractivité des talents
- Besoin d'investir régulièrement dans l'outil de production
- Développement d'une valorisation multiple du végétal

- Marchés en constante évolution
- Volatilité des demandes des consommateurs
- Adaptation de la palette végétale face au changement climatique
- Attentes sociétales sur des modes de production plus écologiques et responsables
- L'anticipation, la vision stratégique et l'accompagnement comme facteur de pérennité des entreprises

- Diminution du nombre d'entreprises et difficultés de recrutement
- Risque de perte d'un savoir-faire historique
- De nombreux atouts à valoriser
- Diversité de métiers qui ont du sens pour les nouvelles générations
- Possibilité de reprise d'entreprise
- Offre de formation importante sur le territoire
- Besoin d'une communication plus pro-active

- Développement de l'image d'excellence de la filière en termes d'innovation, de qualité et de responsabilité
- Valorisation des productions régionales via notamment les signes de reconnaissance



AUX ENJEUX

Développer des systèmes de production durables, compétitifs et qualitatifs

Etre en phase avec les évolutions de marchés et les attentes sociétales

Assurer le renouvellement des générations dans la filière

Développer une image d'excellence de la filière

LES ACTIONS SOUTENUES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration continue

Sensibilisation à la méthodologie du LEAN management et constitution de groupes d'entreprises afin de réaliser des audits croisés.

Accompagner le développement de la valorisation industrielle des produits et co-produits de la filière

Recenser les résultats de transformation des végétaux utiles pour l'industrie. Communiquer sur le répertoire de produits valorisés auprès des industriels acheteurs et assurer le transfert auprès des professionnels.

Accompagner les entreprises dans leur adaptation au changement climatique

Réaliser une étude prospective sur les évolutions de la palette d'espèces végétales cultivable en région et mener des expérimentations sur les itinéraires techniques de production des nouvelles espèces identifiées.

Favoriser la transmission des entreprises

Sensibiliser et accompagner les cédants et les repreneurs dans leur projet afin de maintenir le nombre d'entreprises en région.

Rechercher l'optimisation et la réduction de la pénibilité via le numérique et la robotisation

Définir les besoins d'optimisation des tâches en production selon les différentes typologies d'entreprises. Identifier les technologies transférables sur le terrain et répondant aux priorités de la filière.

Accompagner la filière dans la mise en place d'une gestion optimisée des déchets plastiques

Etudier la faisabilité de la mise en place d'une filière de réemploi des pots plastiques avec une démarche d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire.

Accompagner des groupes de producteurs en émergence dans une démarche de diversification de leur offre

Animation de groupes de producteurs portant un projet de diversification et leur apporter du conseil spécialisé (juridique, marketing ...) afin de soutenir leur structuration.

Soutenir la promotion des signes de reconnaissance

Encourager et soutenir les entreprises dans l'acquisition de ces signes de reconnaissance des entreprises et des produits horticoles.



Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges

Soutenir les programmes d'expérimentation de la filière régionale en explorant et mettant à profit toutes les opportunités de valorisation du végétal ainsi que les nouvelles applications technologiques sur l'ensemble des processus de production.

Favoriser la mise en place d'une stratégie de gestion des risques

Permettre aux entreprises d'identifier leur sensibilité aux différents risques et soutenir l'accès au financement permettant une bonne gestion de ceux-ci.

Assurer la promotion du savoir-faire de la filière régionale et sensibiliser au végétal local

Valoriser la diversité des productions et savoir-faire de la filière régionale (salons, événements). Sensibiliser les producteurs et les candidats à l'installation à la marque « végétal local ». Lancer une réflexion sur une action inter-filière (pépiniéristes - propriétaires forestiers - CNPF) pour structurer l'approvisionnement régional en plants forestiers adaptés au changement climatique.

Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation ou dans celui de groupes d'échanges

Développer et mettre en œuvre les méthodes et moyens qui permettront une diffusion des références auprès des producteurs de la filière.

Faire vivre la charte de promotion des produits horticoles et des aménagements paysagers

Faire une promotion active de la charte auprès des collectivités afin qu'elles en deviennent signataires (communication et prospection).

Développer un outil de communication mobile pour la filière

Disposer d'un outil de communication mobile et modulable permettant de mener des opérations au plus près des publics ciblés (valorisation de la filière, attractivité des métiers, essai commercial d'un nouveau produit).

Organisation d'un challenge d'innovation

Agréger de la connaissance, des méthodes et des technologies venant de l'extérieur afin de développer les innovations dans la filière. Attirer de potentiels talents dans les entreprises de la filière régionale. Donner une image positive de la filière.

DES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR VOS PROJETS

Investissements matériels productifs

INVESTISSEMENTS ENTRE **5 000 €** et **12 500 € HT**



Remplir une demande d'aide via la
procédure CAPEX

INVESTISSEMENTS SUPÉRIEURS À **12 500 € HT**

Répondre à l'appel à projet SIAP-investissements
productifs « modernisation »

Un **taux de base d'aide publique de 30%**, bonifié de 10% pour les exploitations engagées en Agriculture Biologique ou autres SIQO et de 10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (DNA).

Le montant minimum d'aide publique
est fixé à **2 000 €**.

Le montant des investissements éligibles
est plafonné à **90 000 €** pour le calcul de l'aide.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES DU CAP FILIÈRE

Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire répondant à au moins l'une des conditions suivantes :

- Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur.
- Etre certifiée AB ou HVE ou SIQO ou Plante bleue.
- Etre engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un groupe 30 000, membre du programme « Herbe et Fourrages », adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation.
- Etre engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC).
- Avoir réalisé un diagnostic bas carbone ou un diagnostic énergétique type DiaTerre.
- Avoir réalisé un diagnostic Agriculture paysanne.
- Adhérer au CDHR Centre-Val de Loire.

i Liste des investissements éligibles disponible sur le site www.cap-filieres.fr

Investissements dans des systèmes de protection contre les aléas climatiques pour les cultures en extérieur

INVESTISSEMENTS ENTRE **5 000 €** ET **12 500 € HT**



Remplir une demande d'aide via la
procédure CAPEX

INVESTISSEMENTS SUPÉRIEURS À **12 500 € HT**

Répondre à l'appel à projet SIAP-investissements
productifs « gestion des risques »

Un **taux de base d'aide publique de 30%**, bonifié de 10% pour les exploitations engagées en Agriculture Biologique ou autres SIQO et de 10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (DNA).

Le montant minimum d'aide publique
est fixé à **2 000 €**.

Le montant des investissements éligibles est plafonné
à **90 000 €** pour le calcul de l'aide.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES DU CAP FILIÈRE

Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire

VOS CONTACTS



<https://www.cap-flieres.fr>

CO-ANIMATEURS DU CAP FILIÈRE

Guillaume BÉNARD

Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire - Orléans
06 08 03 67 16 - guillaume.benard@centre.chambagri.fr



Claire ARCHER

CDHR Centre-Val de Loire - Saint-Cyr-en-Val
06 74 80 54 11 - claire.archer@cdhrc.fr



LES PARTENAIRES DU CAP FILIÈRE



VERDIR Centre-Val de Loire



VEGEPOLYS VALLEY



AGREENTECH VALLEY